

# MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

## TE VEA NO TAHITI,

MAHANA MAA 29 NO ATEPE.

MARAITI 12.

Publié au bureau de la poste.

N<sup>o</sup> 1000 le 1<sup>er</sup> 20 centimes.

Un an, 18 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 6 fr. — Payables d'avance.

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser au bureau de la poste.

Années : Les 20 premières lignes 0 fr. 50 centimes la ligne.

Au-delà de 20 lignes 0 fr. 25 centimes la ligne, — un centime.

Les Annonces renouvelées se payent la moitié de prix de la première insertion.

### SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Ordonnances de la Reine et du Commandant Commissaire Impérial, fixant l'ouverture de la 2<sup>e</sup> session judiciaire de la Haute Cour taïtienne. — Etat général du commerce et de la navigation du port de Papeete, pendant le 2<sup>e</sup> trimestre 1863.

**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Relation de la fête du 15 août 1863. — Avis administratif. — Nouvelles locales. — Païta divers. — Epigrammes taïtiennes. — Mouvements du port. — Marché de Papeete. — Tablettes d'adoption. — Annonce.

### PARTIE OFFICIELLE.

Pomare IV, Reine des Iles de la Société et dépendances et le Commandant Commissaire Impérial.  
Vu la loi du 30 novembre 1855.

#### ORDONNANCES :

La Haute-Cour taïtienne se réunira à Papeete, le 31 septembre prochain, pour tenir la troisième session judiciaire de l'année 1863, qui n'a pas eu lieu du 1<sup>er</sup> octobre.

La présente ordonnance sera enregistrée au greffe de la Haute-Cour, au Secrétariat général et publiée au Messager.

Papeete, le 27 août 1863.

POMARE.

Le Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,  
E. G. de LA RICHERIE.

Pomare IV, le Arii Yahunu no te mau feua Totiatei, e te Tomana te Avahava o te Emerera,  
I te hia raa i te ture no te 30 no novena 1855,

#### TE FAARE NEI :

R hapaputu mau te havana raa rahi i Papeete i te 21 no te mahiti 1863, o te ore e havana hia i te 1 no atara.

E rapai hig i te nei faane raa mana i te papai raa parau no tana havana raa rahi, i te fore toroa o te papai parau rahi, e e fae hia hio i toto i te Yee.

Papeete, le 27 no atara 1863.

POMARE.

Te Tomana o te mau feua farami i Ocerania, Avahava o te Emerera i te mau feua Totiatei.

E. G. de LA RICHERIE.

Etat général du commerce et de la navigation. (Voir page 165.)

### PARTIE NON OFFICIELLE.

#### FÊTE DU 15 AOUT 1863.

La fête nationale du 15 août, favorisée par un temps magnifique, a été célébrée à Papeete avec un grand éclat et au milieu de l'affluence de nos populations indigènes accourues, pour y prendre part, des environs et des districts les plus éloignés.

La joie publique s'est manifestée pendant quatre jours sous les formes les plus variées; elle n'a été troublée par aucun événement fâcheux et les règles établies par le programme officiel ont pu être observées en tous points; à la seule exception des courses de chevaux, renvoyées, sur la demande de la Reine, du dimanche 16 au mardi 18.

Ainsi que nous le disions l'année dernière, en rendant compte de cette commémoration annuelle qui reporte les esprits vers le patrie absente et les met en communication d'idées et de sentiments avec ceux qui ne sont pas de l'habitat, l'administration a voulu associer à quelques jeux d'adresse sportive qui ont permis de voir des actes dont le but invariable est d'élever sans cesse le niveau moral des populations placées sous l'égide de la France, de les amener par la voie de la douceur, de la persuasion et surtout de l'exemple, à des habitudes d'ordre et de travail; d'encourager de toutes les manières, les efforts et les labeurs de tous les habitants, sans distinction d'origine, de race ou de nationalité et de préparer ainsi aux archipels de l'Océanie une ère de progrès sociaux et matériels.

C'est ainsi que, cette année, le deuxième concours agricole a pu disposer de sommes relativement considérables pour récompenser les succès obtenus et stimuler les essais tentés; que des prix d'une valeur élevée ont été consacrés aux régates des diverses cabottes et qu'une caisse agricole, destinée à faciliter l'établissement de travailleurs sérieux, à conserver et à faire fructifier leurs épargnes, a été fondée avec le concours du Comité d'administration, d'agriculture et de commerce.

La fête a été annoncée dès le 14, au coucher du soleil, par une salve de vingt et un coups de canon tirés par la batterie de campagne.

A sept heures du soir, M. le Commandant Commissaire Impérial a reçu les membres du Comité consultatif. Le discours suivant lui a été adressé par le Président de ce Comité.

« Monsieur le Commissaire Impérial, « Le Comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce est heureux de pouvoir en ce jour venir vous exprimer les vœux que forment tous ses membres pour la prospérité de S. M. l'Empereur. Nous vous prions, M. le Commissaire Impérial, de vouloir être assez bon pour accepter ces vœux et pour croire que tous nos désirs vivement et sincèrement vus continuer dans ces les prochaines années que fait l'Administration pour leur prospérité et leur civilisation, efforts auxquels vous voulez bien consacrer tout votre temps, toute votre énergie. « Nous vous remercions en particulier de l'intérêt que vous voulez

bien porter au Comité, intérêt qui se manifeste d'un manière constante et dont la réception de ce jour s'est pas un des moindres témoignages. « Vous pouvez croire que nous faisons tous nos efforts pour être à la hauteur de la mission que vous voulez bien nous confier et que vous continuez à trouver chez nous un concours loyal et empressé. »

M. le Commandant Commissaire Impérial a répondu :

« Monsieur le président, Messieurs les membres du Comité,

« C'est pour la cinquième fois que j'ai l'honneur de présider à Tahiti la fête de S. M. l'Empereur, et je suis heureux de pouvoir dire que chaque fois j'ai eu à constater un progrès nouveau et une amélioration sensible dans l'état du pays.

« En portant nos regards vers le passé, en le comparant à la situation présente, aux espérances qu'il est fallu concevoir dans un avenir prochain, nous voyons avec une légitime satisfaction que nos préoccupations et nos soucis ne se sont pas perdus en efforts stériles. Je me félicite particulièrement d'avoir trouvé dans le pays même, l'appui, l'aide indispensable à toute administration qui veut résolument marcher en avant.

« La confiance que vous m'exprimez en ce jour solennel m'est chère à plus d'un titre. L'insinuation de votre Comité, qui fait confiance à la direction des affaires intérieures du pays tous ceux qu'un intérêt sérieux y attache, est une garantie de la continuation du mouvement progressif, dans le sens de l'impulsion donnée dans ces derniers temps.

« Éloignés comme nous le sommes de la métropole, nous devons tout d'abord compter sur nous-mêmes, sur notre propre initiative, en nous rappelant toutefois que la sollicitude de la mère-patrie veille incessamment sur nous. Cette sollicitude vient de s'affirmer tout récemment encore par la création de la ligne de bâtiments à voiles entre les ports de Bordeaux et de Papeete. C'est avec bonheur et en commémorant de précédentes avec vous, Messieurs, que je transmettrai à S. Exc. le ministre de la marine et des colonies l'adresse de remerciements que vous avez voté à cette occasion.

« Les projets sur lesquels vous avez été appelés à formuler votre opinion dans vos sessions des années 1861 et 1862, ont été soigneusement mis en application, aujourd'hui, après une session extraordinaire de votre Comité, nous venons de fonder la Caisse agricole de Papeete.

« Avec votre concours et le travail laborieux de mon administration, nous parviendrons certainement à développer les ressources naturelles de ces belles contrées. Ce concours m'est nécessaire, ne l'oubliez pas, pour vaincre les difficultés inhérentes à notre isolement actuel, aux vieilles habitudes, aux préjugés justes ou injustes et à la malveillance dont on ne peut pas être plus exempt ici que partout ailleurs.

« C'est ainsi, Messieurs, que par une confiance réciproque et un appui mutuel, nous amènerons le pays, non point à cette prospérité extraordinaire qui dépend plus du temps et des circonstances que des volontés humaines, mais à un état de bien-être et de satisfaction qui répondra à la fois aux aspirations de ses habitants et aux instructions du ministre auquel S. M. a confié le soin de ses Etablissements coloniaux.

« Les Courriers d'Europe et la ligne de San-Francisco alimentent les sociétés de bien-être, les sociétés de secours mutuels, les sociétés de bien-être, quelques années, jusqu'à ce que nous voyons, les courriers d'aujourd'hui qui entraînent le monde moderne. »

« A sept heures et demie, les divers corps civils et militaires ont été reçus, d'après le cérémonial officiel, dans l'ordre suivant :

Le clergé de Papeete.  
Les ministres du culte réformé.

Les consuls d'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique,  
Les officiers et fonctionnaires relevant de l'administration de l'Ordonnateur, chef du service judiciaire.

Le Secrétariat général.  
Les corps militaires de terre et de mer.

La Reine est venue ensuite prendre place à côté de M. le Commandant Commissaire Impérial, pour assister à la réception des chefs principaux, des notables et autres autorités indigènes.

Le prince Arihau, mari de la Reine, remplaçant le Régent Paraitia, s'est exprimé ainsi :

« Monsieur le Commissaire Impérial,

« En l'absence du Régent Paraitia que je remplace ici à cause de son âge avancé et de ses infirmités, j'ai l'honneur de vous présenter les chefs et les notables des districts de Tahiti, Moorea, Tiamotu et autres lieux placés sous le Protectorat Français.

« Il est très heureux, M. le Commissaire Impérial, de pouvoir, en cette circonstance, vous témoigner de nouveau leur attachement pour S. M. l'Empereur que vous représentez à Tahiti, et de vous donner l'assurance de les voir dévouement avec lequel ils s'efforceront toujours de coopérer aux progrès du pays et au développement de ses institutions.

« Ils saisissent aussi cette occasion pour vous remercier et remercier en vous leurs honores et sages mesures que vous avez prises pour encourager et développer l'agriculture, particulièrement de la suppression partielle du parcours des animaux et de l'établissement de

...vaires de population, mesures dont nous apprécions déjà les bienfaits et dont nous espérons de grands résultats.

« Vous êtes tous disposés à soutenir, à aider le gouvernement et à l'appuyer de tout ce qui pourra contribuer à la prospérité des îles placées sous son pavillon.

« La répétition de ces vœux les plus ardents pour la prospérité de la France, le respect pour honneur et intégrité : Vive l'Empereur ! Vive l'Empire ! Vive le prince Impérial ! »

Le Commandant Commissaire Impérial a répondu : « J'ai l'honneur, au nom de l'Empereur, les vœux que vous venez d'exprimer et la nouvelle assurance de vos sentiments de fidélité et d'attachement à la grande nation qui vous protège. La France veut vous assimiler de plus en plus à ses propres enfants et vous doter de ses sages institutions, c'est-à-dire faire de Tahiti un centre de justice, un foyer de lumière rayonnant sur vos îles, et éloignées qu'elles soient du chef-lieu.

« Vous qui m'écoutez, vous êtes d'anciens chefs sérieux, respectés, obéis ; comparez la position honorable qui vous est réservée après à celle des chefs des îles indépendantes et voyez le chemin que vous avez déjà parcouru en suivant nos traces.

« Oui, vous êtes assurés de recevoir, en retour de ce dévouement soutenu dont vous avez donné tant de preuves, des institutions prudentes, sagement libérales et de jouir d'un bien être qui ne fera que s'accroître par l'union, la paix et le travail.

« La Régie inaugurée au mois de septembre dernier vous a prouvé que ce ne sont pas là de vaines promesses. Les anciennes restrictions tombent un à un dans les vœux d'une confiance que la population taïtienne a parfaitement justifiée, je me plains à le reconnaître hautement. Je suis fier de pouvoir dire ici que tout le monde, même ceux qui éprouvaient le plus vivement ces appréhensions qui se manifestent au début de toute réforme des vieilles habitudes, qu'en ce monde, dis-je, a admiré l'esprit de sagesse qui a régié dans le pays à la suite d'un acte qui fera époque dans vos annales.

« Attachez-vous, chefs, foyers et vous tous fonctionnaires taïtiens, à maintenir toujours les populations à la tête desquelles vous marchez, dans ces excellentes dispositions et faites que, pendant ces jours de fête dédiés à notre Souverain, elles se manifestent d'une manière particulièrement éclatante au milieu de la joie générale et des réjouissances publiques auxquelles je vous convie de nouveau (!) »

Le 15, à 6 heures du matin, une nouvelle salve de 21 coups de canon a ouvert la fête et tonné les navires sur rade se sont couverts de leurs pavots.

À 7 heures et demie, M. le Commandant Commissaire Impérial, accompagné de tous les officiers et fonctionnaires de la colonie, a passé la revue des différents corps de la garnison auxquels s'étaient joints un détachement de marins en armes et le peloton des cavaliers d'escorte, composés des cavaliers indigènes de Mahina et de Tiareu, conduits par les chefs Taïtiti et Hitiu.

Avant le défilé, M. le Commandant Commissaire Impérial a adressé aux troupes réunies l'allocation suivante :

« Soldats !

« Je suis heureux de pouvoir vous annoncer, au début de cette fête patriotique, un nouveau et brillant succès de vos frères d'armes qui combattent sur la terre méricaine : Puebla est pris ! l'armée française, les marins, qui prennent part à toutes ses opérations dans le territoire continental, se sont encore couverts de gloire.

« Soyez fiers de leurs lauriers, comme eux vous en êtes dignes ; car si dans ce pays paisible vous vous livrez aux travaux de la paix, n'oubliez pas que ces travaux sont aussi faits en vue de la guerre possible.

« Vive l'Empereur !!! »

Ce cri a été répété avec un grand enthousiasme pendant tout le temps du défilé, tant par les troupes françaises et indigènes que par les habitants des divers districts qui, drapeaux et tambours en tête, se sont associés à cette brillante cérémonie militaire et lui ont ainsi donné une couleur locale de fête nationale.

« À onze heures du matin, un banquet réunissait à l'Hôtel de la Colonie M. le Commandant Commissaire Impérial, tous les chefs, tous les députés des États du Protectorat. M. le Commandant Commissaire Impérial y est rendu à cheval accompagné d'une partie des officiers de la colonie et des cavaliers de Mahina et de Tiareu qui avaient défilé devant lui à la revue du matin. Ces cavaliers, joints à notre petit peloton de lanciers indigènes, formaient un groupe de cinquante chevaux du meilleur aspect.

Les toasts les plus chaleureux ont été portés. Le vice-amiral Bonard, dont le souvenir est encore présent dans l'esprit des chefs, a été acclamé dans ces glorieux combats de Corcoran et de la Révolte, dont l'œuvre était faite à midi, n'ont pas tardé à réunir sur les quais toute la population.

« Une nouvelle salve de 21 coups de canon a été tirée au coucher du soleil.

« À ce signal, les pavots des navires, qui n'avaient pas cessé de flotter toute la journée, ont été rentrés et une heure après tous les édifices publics étaient illuminés.

Quelques heures, plus tard, une soirée dansante réunissait à l'Hôtel du Gouvernement toutes les notabilités de la colonie. M. le Commandant Commissaire Impérial et M. le Gouverneur ont gracieusement offert une dernière sortie pour le lendemain, 16.

Nous ferons prochainement connaître, dans tous leurs détails, les résultats de l'exposition, des régates et des courses de chevaux ; mais, dès aujourd'hui.

(1) Nota. — Le résultat a été que, pendant les journées des 15, 16, 17 et 18 août, on a vu de la Papète comptait 5 ou 6 mille indigènes étrangers à la localité, la plus nombreuse de la colonie. On a vu de la Papète, dans la soirée du 15 août, ouverte le soir jusqu'à minuit, n'ont cessé d'être de défilé. (Note de la Rédaction.)

d'hui, nous pourrions clore notre relation par le discours suivant, prononcé par M. le Commandant Commissaire Impérial, le 17 août, dans la salle de la Fare-appeva, avant la distribution des prix accordés aux divers exposants, par les membres de la commission du conseil agricole.

« Messieurs,

« L'année dernière, à pareille époque, nous étions réunis dans le même but qui nous assemble aujourd'hui. Je vous disais : « Nous entrons dans la voie du travail agricole ; les embarras des débuts de tout établissement colonial n'existent plus pour nous, et il ne dépend plus que de vous, résidents et taïtiens, de développer la prospérité des îles du Protectorat. »

« Cette confiance que j'exprimais, se trouve justifiée par ce qui s'est passé depuis le mois d'août 1862. C'est vous-même qui donnez les preuves de ce que j'avance, c'est par des faits que vous démontrez les changements heureux que ce pays éprouve. Le compte-rendu de notre deuxième conseil agricole portera à la connaissance du public les détails intéressants du concours et de la revue des forces de ce pays.

« D'accord avec la Reine, après m'être entouré de vos conseils, après avoir écouté tous les intérêts, j'ai, depuis quelques années, mis à exécution plusieurs mesures radicales destinées à faire jouir la colonie d'une législation en harmonie avec l'état des mœurs, je pourrais dire simplement : d'une législation française.

« La suppression de la vaine pâture, la création de centres de population, la levée de prohibitions infinies portant dans la ville de Papete sur la population indigène, sont autant d'actes dont le succès complet a été pour moi la plus douce récompense, en échange des inquiétudes et des appréhensions que ces mesures, justes en elles-mêmes mais nouvelles, ont pu causer avant leur application. Tant il est vrai que les réformes sont difficiles, même celles qui sont les plus nécessaires. Maintenant tout cela est acquis, accepté avec reconnaissance. Messieurs les membres du Comité consultatif d'administration, de commerce et d'agriculture, les chefs indigènes et les conseils des districts, tous ceux qui représentent, à divers titres, la population du pays, m'ont fait parvenir leurs remerciements et l'expression de leur confiance.

« Messieurs, cette confiance réciproque qui existe entre nous me paraît être notre plus grande force dans l'œuvre commune que nous poursuivons. Espérons donc, avec l'aide de Dieu, que le protectorat du pays, tant dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel, ne passera pas. Puisse-tout nous chanter chaque année, à pareille époque, remercier la Providence de nous continuer sa protection : ce que je constate aujourd'hui me donne la certitude que cet espoir se réalisera. »

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Service de la Poste. — L'administration vient, par un traité gré à gré, d'assurer le transport des dépêches et des passagers entre Tahiti, San-Francisco, et vice versa, pour trois voyages. Le premier bâtiment de cette ligne partira le 30 juillet et les deux autres devant partir les 30 janvier et 30 mars 1864, les armateurs qui voudraient se charger de ce service pour les voyages intermédiaires et dont les dépêches s'effectueraient les 20 septembre, 30 novembre 1863 et 20 mai 1864 sont invités à faire leurs offres dès aujourd'hui. Il sera traité de gré à gré pour chaque voyage.

— Le courrier mensuel sera fait, le 1er septembre prochain, par la golette *Année-Laurie*, subventionnée à cet effet, par l'administration. Le sac de la correspondance sera fermé le 31 août à 5 heures du soir.

NOUVELLES LOCALES.

Des Martyrs. — La golette *Marquisienne*, appartenant à Mgr du Camillepots, chef de la mission catholique des îles Marquises, est arrivée à Taiabae le 11 du courant et a rendu à leurs familles cinq des indigènes qui avaient été élevés par le trois-mâts péruvien *Empress* dont nous avons fait connaître les actes coupables.

L'école de jeunes garçons, succursale de celle de Papete, nouvellement établie dans la baie, a été ouverte par les frères de l'institut de Plombrel le 11 au matin, avec un contingent de 15 élèves ; ce nombre est en peu de temps élevé à 24 et déjà, à la date du 11 août, un grand nombre de certains progrès rassurants pour l'avenir. Des mesures vont être prises pour que les enfants ne soient pas détournés de leurs études par la nécessité de courir au fond des vallées à la recherche de leur nourriture.

Le local destiné à l'école de jeunes filles est entièrement prêt et l'ons attend avec impatience l'arrivée des sœurs de Saint-Joseph de Cluny qui doivent la diriger.

L'établissement de Taiabae jouit d'une parfaite tranquillité ; mais des désordres, provenant de l'abus des boissons éthyrautes que les naturels obtiennent par la fermentation des cocos, se sont produits sur quelques autres points de l'île Nukahiva. L'administration compte sur les bons effets des nouveaux règlements destinés à régir le pays et sur les efforts des fonctionnaires appelés à les mettre à exécution pour ramener et maintenir la paix au milieu de populations isolées et un peu abandonnées à elles-mêmes jusqu'à ces derniers temps. Les efforts de la mission catholique des îles Marquises, combinés avec ceux de l'autorité française, parviendront peu à peu et sans secousses à rétablir insensiblement les mœurs de leur état primitif et à les rendre à la vie chrétienne et civile.

FATS DIVERS.

Navettes de Cour. — On liravaux intérêt l'extrait suivant d'une lettre du capitaine H. Desbrière, commandant le *Frémontier* de Bourdon, allant à la Nouvelle-Calédonie, adressée à son armateur :  
Pernambuco, 30 avril 1863.

« Je venais de couper l'équateur avec petit temps, après avoir éprouvé huit jours de calme, j'étais venu dans vingt-deux jours.



